**Atelier : Lire l'Etat par le foncier : les transactions foncières comme objet de recherche**

**Sina Schlimmer & Claire Médard**

**Titre en français : Réforme foncière et accueil des investisseurs à Madagascar : l’ambivalence de la politique foncière**

**Titre en anglais: Land reform and investors’ land access in Madagascar: the ambivalence of the land policy**

**Auteur correspondant: Perrine Burnod,** **perrine.burnod@cirad.fr**, Cirad-Umr Tetis, Campus International De Baillarguet, 34398 Montpellier – France /Observatoire du foncier, 101 Antananarivo – Madagascar ;

Co-auteurs pressentis : Heriniaina Rakotomalala (Obsevatoire du Foncier à Madagascar) et Sitraka Randrianjatovonarivo (Obsevatoire du Foncier à Madagascar)

**Résumé provisoire.** Depuis 2005, Madagascar est le théâtre d’une vague d’investissements fonciers et d’une réforme foncière jugée comme l’une des plus innovantes d’Afrique, basée sur la décentralisation de la gestion foncière et la reconnaissance légale des droits coutumiers. Sur cette période de 10 ans, il s’agit de savoir si la réforme foncière a freiné ou facilité les appropriations foncières et, en retour, si la présence de ces investisseurs a influé sur la gestion foncière de l’Etat. L’article démontre que les lois, les institutions et les outils instaurés par la réforme n’ont pas eu d’effet notable sur l’accès à la terre des investisseurs du fait d’interventions portant sur des territoires et des réseaux d’acteurs disjoints. Il souligne qu’au contraire, les sollicitations des investisseurs ont incité l’administration foncière à aller à contre courant de la réforme en revendiquant les terres comme appartenant à l’Etat et en renforçant la centralisation de leur gestion. Le cas malgache montre ainsi que l’enjeu clé dans la régulation des investissements n’est pas la seule formalisation des droits mais le niveau effectif de décentralisation et d’inclusivité de la gestion foncière.

***Mots clés****: réforme foncière, investissement international, droits fonciers, Etat, Madagascar*